

ÉDITORIAL



Une nouvelle année scolaire, une nouvelle saison, de nouveaux projets... L'Association mathématique du Québec est heureuse de reprendre ses activités dans un nouveau cadre organisationnel que je présenterai plus loin.

Je profite d'abord de l'occasion pour remercier les membres de tous les ordres d'enseignement qui participent aux divers comités de l'A.M.Q. En plus du travail du Conseil d'administration, du Comité exécutif et du Comité de rédaction du **Bulletin**, il importe de signaler toutes ces personnes qui travaillent à la préparation des concours mathématiques du secondaire et du collégial et qui contribuent à la réalisation du camp mathématique. Enfin, tout en mentionnant la participation importante du Collège Edouard-Montpetit à la préparation du 34^e congrès annuel de l'A.M.Q., je tiens, au nom de tous les membres, à remercier chaleureusement Mme Suzanne Viau, à qui nous sommes redevables de la planification de ce congrès. Sa compétence, son ouverture et son sens inné de l'organisation auront permis le succès de cet événement annuel de l'Association.

L'an dernier à la même époque, dans l'éditorial du **Bulletin**, j'exposais combien il était important pour l'Association qu'elle soit plus représentative de tous les ordres d'enseignement. L'A.M.Q. peut effectivement devenir une instance privilégiée d'activités inter-ordres tout en laissant aux groupes le soin de voir à leurs intérêts spécifiques. En ce sens, le Comité exécutif a préparé de nouveaux **Statuts et règlements** qu'il a ensuite soumis au Conseil d'administration au printemps 1991. Cette dernière instance a accepté la nouvelle structure de l'A.M.Q. et en son nom, je suis heureuse d'annoncer que ce projet sera maintenant soumis à l'Assemblée générale annuelle. Tous les membres auront préalablement reçu le document **Statuts et règlements**, un protocole de fonctionnement en Assemblée générale et une convocation formelle. En fait, on pourra constater que dans sa nouvelle structure, l'A.M.Q. abandonne les représentants aux régions pour les remplacer par les représentants des ordres d'enseignement. On reconnaît ici une volonté de partager des intérêts communs, d'améliorer la communication et la compétence inter-ordres et de donner une perspective à l'enseignement des mathématiques en respectant la spécificité de chaque ordre d'enseignement, surtout quand il est question d'approches pédagogiques qui diffèrent d'un ordre à un autre et qui relèvent de regroupements plus spécialisés. Voici donc la nouvelle structure proposée :

Conseil d'administration

A) Comité exécutif :

Présidence	Direction de la publicité
Vice-présidence	Secrétariat
Direction des services	Trésorerie
Direction de l'information	

B) Autres membres :

- i) un représentant ou une représentante de l'enseignement des mathématiques (élection annuelle) :
 - . à l'ordre primaire
 - . à l'ordre collégial
 - . à l'ordre secondaire
 - . à l'ordre universitaire
- ii) un représentant ou une représentante des groupes d'intérêt de l'A.M.Q. (désignation annuelle par le groupe)
Actuellement, les groupes d'intérêt de l'A.M.Q. sont :
 - . Groupe des chercheurs en sciences mathématiques (G.C.S.M.)
 - . Groupe des didacticiens de la mathématique (G.D.M.)
 - . Groupe de recherche en topologie structurale (G.R.T.S.)
 - . Groupe des enseignantes et enseignants de Mathématique au Collégial (G.E.M.C.)
 - . Conseil des répondants en mathématiques (C.R.M.)
- iii) la personne à la Présidence de l'exercice précédent (1 an sans droit de vote)

On remarque que le nouveau Comité exécutif ne comporte plus qu'un seul poste à la Vice-présidence. Ainsi, les trois postes actuels (Vice-présidence aux services, aux groupes et aux régions) sont abolis et remplacés par un poste à la Vice-présidence, et les nouveaux postes à la Direction des services et à la Direction de la publicité.

Dans l'éventualité d'une acceptation par l'Assemblée générale de cette nouvelle structure de l'Association, le Comité exécutif verra à rafraîchir l'image de l'A.M.Q. Ainsi, on peut s'attendre à d'importants changements dans la revue. On voudra conserver des articles arbitrés et une bonne qualité dans la présentation, mais on voudra aussi insuffler un vent de renouveau en créant entre autres de nouvelles rubriques. Le rédacteur en chef du **Bulletin**, M. Louis Charbonneau, qui signera le prochain éditorial, vous informera plus longuement sur les tendances prévisibles de la revue. En créant une Direction de la publicité, le Conseil d'administration désire

augmenter le membership, imaginer de nouveaux moyens publicitaires, trouver de nouvelles sources de financement, publiciser les services actuels et assurer la visibilité de l'Association. La Direction des services, quant à elle, verra à consolider les services qui existent déjà à l'A.M.Q., tels les camps et concours mathématiques, et verra aussi, si possible, à implanter de nouveaux services.

En plus de consacrer des énergies à une réorganisation de l'Association, l'A.M.Q., à côté de ses partenaires du G.E.M.C. et du G.C.S.M., s'est impliquée à fond dans les dossiers de réforme au collégial. Dans son mémoire **Potentiel humain et mathématiques : une essentielle conjugaison aux temps futurs**, présenté au Conseil des collèges au printemps dernier dans le cadre de la consultation de ce Conseil, **Les priorités de l'enseignement collégial en l'an 2000**, l'A.M.Q. a exprimé publiquement ses inquiétudes sur la situation de l'enseignement des mathématiques et le renouvellement des ressources humaines au Québec tant en mathématiques qu'en sciences. Ce document a été remarqué non seulement dans le milieu de l'enseignement collégial mais aussi dans les milieux scientifiques du côté des universités, des experts en sciences appliquées et en haute technologie. Les questions soulevées, parfois controversées, ont été traitées dans le contexte d'une mondialisation des compétences scientifiques. Nos inquiétudes sont aussi celles des États-Unis et de la France, par exemple.

En choisissant pour son 34^e congrès annuel le thème **Les mathématiques à l'aube de l'an 2000 : une composante essentielle du vecteur progrès**, l'A.M.Q. démontre une volonté de s'engager dorénavant dans une voie optimiste et de contribuer au redressement de la situation de l'enseignement des mathématiques que nous souhaitons voir s'améliorer d'ici la fin du siècle.

Et en ce sens, déjà, il m'est agréable de vous informer que nous avons établi des liens avec l'École polytechnique et les universités du Québec et que notre association sera prête à collaborer avec toute instance préoccupée par la formation en mathématiques. De telles alliances, établies suite aux difficultés connues dans le processus de réforme du programme des Sciences de la nature au collégial, nous permettront de tenir compte des besoins prévisibles de compétences mathématiques pour le Québec et ce dans le cadre d'une mondialisation de l'enseignement. Je suis personnellement heureuse de participer aux travaux qu'impliquent de telles alliances et au nom de notre association, en tant que Présidente, je peux vous assurer que je travaillerai à la réalisation de l'objectif premier de l'A.M.Q., qui est celui de promouvoir l'enseignement des mathématiques au Québec.

La Présidente,
Ginette Ouellette

Politique de rédaction du bulletin AMQ

Dans chaque numéro du BULLETIN AMQ, on retrouve un éditorial circonstancié, des chroniques de nature mathématique, des articles d'information et des articles de fond comprenant trois volets : mathématiques, didactique des mathématiques et informatique reliée à l'enseignement des mathématiques.

Tous les articles de fond ont été soumis à l'arbitrage de la façon suivante :

- a. Deux personnes se sont prononcées sur chaque article : un rédacteur et un arbitre externe.
- b. Le rédacteur et l'arbitre ont accepté l'article ou suggéré quelques modifications.
- c. Parfois, s'il y a eu divergence de vue entre le rédacteur et l'arbitre, on a alors fait appel à un 2^e arbitre.

En général, les articles ne doivent pas avoir été publiés dans une autre revue ou en processus de l'être. Toutefois, il pourrait y avoir des exceptions qui seront étudiées par le comité de rédaction. Les personnes intéressées à publier un article de fond doivent le faire parvenir au rédacteur en chef.

Les auteurs auront à suivre les directives suivantes :

- 1) La longueur normalement maximum d'un article est de 20 pages dactylographiées. Les cas d'exception seront étudiés par le Comité de rédaction et la Direction du *Bulletin*.
- 2) Les auteurs doivent faire parvenir au Comité de rédaction quatre (4) copies de leur projet d'article ou de leur article.
- 3) Les articles doivent normalement se situer à l'intérieur de l'un des trois (3) thèmes du *Bulletin* : mathématiques, didactique des mathématiques et informatique appliquée à l'enseignement ou à l'apprentissage des mathématiques. Les cas d'exception seront étudiés par le Comité de rédaction.

Les dates de parution sont : 15 mars, 15 mai, 15 octobre et 15 décembre.

Les articles parus dans le *BULLETIN AMQ* peuvent être reproduits avec la mention de la source. Le prix Roland Brossard sera attribué au meilleur article publié dans le *BULLETIN AMQ*.